



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 27 septembre 2021 (18h30)  
Salle l'aparté- Roiffieux**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	38
Votants	:	50
Convocation et affichage	:	20/09/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur François CHAUVIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Denis HONORE, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Dominique MAZINGARBE, Catherine MICHALON, Patrick OLAGNE, Simon PLENET, William PRIOLON, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Denis HONORE), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Jérémie FRAYSSE), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Christian FOREL (pouvoir à Simon PLENET), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Laurent MARCE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Richard MOLINA (pouvoir à Yves FRAYSSE), Martine OLLIVIER (pouvoir à Virginie FERRAND), Pascal PAILHA (pouvoir à René SABATIER), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Virginie FERRAND, Camille JULLIEN, Denis NEIME, Yves RULLIÈRE.

**CC-2021-324 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - EAU-RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE -  
EXERCICE 2020**

***Rapporteur : Monsieur Denis HONORE***

L'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux Collectivités de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

En application de la Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 modifie le contenu de ce rapport à compter de l'exercice 2008 en y introduisant des indicateurs de performances. Ainsi, le rapport annuel est un document réglementaire, qui doit dans un premier temps permettre l'information au public sur la bonne gestion du service en exploitant les indicateurs de performance et dans un deuxième temps permettre, à compter de 2008, l'alimentation d'un observatoire national de l'eau.

Ce rapport doit être présenté dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 septembre de chaque année.

Il est précisé que les documents annexés qui vous sont présentés aujourd'hui concernent l'année 2020, deuxième année d'exploitation de la régie intercommunale d'eau d'Annonay Rhône Agglo créée au 1er janvier 2019.

Ce rapport doit être, ainsi que le rapport technique et financier du délégataire, tenu à disposition du public et transmis au représentant de l'Etat dans le Département dans les quinze jours suivant la présentation devant le Conseil Communautaire. Les éléments du rapport doivent renseigner le système national d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA).

**VU** l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'arrêté du 2 mai 2007 modifié par arrêté du 2 décembre 2013, relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

**VU** l'avis favorable du conseil d'exploitation de l'eau en date du 15 septembre 2021.

**VU** le rapport ci-joint,

## DÉLIBÉRÉ

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier et la/le charge de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait à Davézieux le : 30/09/21  
Affiché le : 04/10/21  
Transmis en sous-préfecture le : 04/10/21  
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20210927-24001-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET